

ATELIER D'ÉCHANGES SUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE SUPRACOMMUNAL ET LE PIMACI

Déroulé de la rencontre

- Accueil et introduction (5')
- Focus sur le volet cyclable du PIMACI et le futur décret cyclable
 Benoit Dupriez Manager des réseaux cyclables SPW MI
- Retour d'expérience de définition d'un réseau cyclable structurant Florian Houyoux – Conseiller en Mobilité – Ville de Charleroi [15']
- Définition du réseau cyclable supracommunal structurant dans le cadre du Plan de Mobilité de Charleroi Métropole Jonathan Haynes - Bureau d'étude Traject [15']
- Questions/échanges (15')
- Pause (20')
- Atelier d'échanges en sous-groupes (50')



La Commission Mobilité – remise en contexte

- Rôle et missions de la Commission :
 - ✓ Mobiliser les acteurs, structurer l'approche, mettre en réseau
 - ✓ Favoriser la concertation et la mise en cohérence des projets à l'échelle du bassin de vie
 - ✓ Rôle d'orientation, mais pas organe de décision
 - ✓ Se positionner comme interlocuteur pour le bassin de mobilité, vers la Région et le Fédéral
- Les limites du champ d'action de la Commission :
 - ✓ Pas de moyens financiers ou humains propres
 - ✓ Ne joue pas le rôle d'opérateur de mobilité



Suivi des démarches entreprises

<u>Le soutien au développement d'un réseau structuré</u> <u>de Mobipôles – enjeu pour Charleroi Métropole</u>

- ✓ Importance de mieux connecter l'ensemble du territoire et faciliter l'accès aux pôles de formation et d'emploi en plein développement autour de la Métropole.
- ✓ Une démarche qui s'inscrit à la fois dans la SRM et dans le Projet de Territoire
- ✓ Charleroi Métropole comme territoire précurseur pour le développement de l'intermodalité :
 - Extension des services de Mobilesem/Agence Mobilité à toutes les communes (Call center/coordination TAD)
 - Travail d'identification des sites potentiels pour la mise en place d'un Mobipôle réalisé en partenariat avec les communes et le TEC.
- ✓ Des moyens financiers disponibles (PIMACI FEDER)
- ✓ Intérêt d'une approche coordonnée pour constituer un réseau structuré





Retour sur l'atelier d'information et d'échanges sur le développement des Mobipôles le 21/03/22:

- ✓ Rappel du cadre général du PIMACI
- ✓ Focus sur le volet intermodalité les Mobipôles (présentation AOT Jonathan Fretin)
- ✓ Echanges en sous-groupes sur les projets de Mobipôles et Mobipoints communaux
- ✓ 34 participants : 19 communes représentées (élus et/ou agents) + AOT + CM + Mobilesem + TEC
 + SPW MI



Suites

- ✓ Retour des conclusions de l'Atelier vers l'AOT, SPW MI, Cabinet du ministre Henry
- ✓ Précisions apportées suite aux interrogations soulevées :
 - Le **délai d'introduction** du plan d'investissement dans le cadre du PIMACI n'est pas un délai de rigueur. Il sera encore possible d'introduire les plans d'investissement jusqu'à fin 2022, à condition d'être en mesure d'attribuer tous les marchés avant fin 2024.
 - Des vidéos de présentation des modalités de mise en œuvre du PIMACI ont été réalisées par le SPW.
 Elles sont accessibles sur le site : http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/une-administration/pimaci.html
 - La circulaire précise qu'il est possible d'utiliser conjointement le PIC et le PIMACI pour réaménager des voiries, avec trottoirs et/ou pistes cyclables uniquement si ces voiries sont intéressantes en termes de mobilité quotidienne.
 - Le nouvel arrêté qui précisera les futures « tranches » du PIMACI est en cours de rédaction et devrait être publié fin octobre/début novembre. Il ouvrira la possibilité pour une commune d'investir sur le territoire d'une autre commune ou sur le domaine régional.
 - Même si l'administration n'y est pas vraiment favorable, l'achat d'un terrain dans le cadre du PIMACI pourrait être envisagée s'il conditionne la mise en œuvre d'un projet concret en lien avec les objectifs du PIMACI et que celui-ci peut réellement être finalisé dans les délais du PIMACI (fin 2024).



FEDER – Coordination d'un portefeuille de projets

« Charleroi Métropole multimodale — développement d'un réseau structurant de Mobipôles »

<u>Chef de file</u>: Charleroi Métropole / IGRETEC

Projets du portefeuille - aménagement des mobipôles de :

- ✓ Philippeville et Couvin, sur la ligne ferroviaire L132 Charleroi-Couvin
- ✓ Gozée et Chimay, sur la ligne express TEC E109 Charleroi -Momignies
- ✓ Fleurus, sur la ligne ferroviaire L140 Charleroi Ottignies
- ✓ Luttre, sur la ligne ferroviaire L124 Charleroi Bruxelles
- ✓ Farciennes, sur la ligne ferroviaire L130 Charleroi Namur
- ✓ Charleroi Porte Ouest, sur la ligne M1/M2 du métro léger de Charleroi vers Anderlues





Objectifs de la rencontre

- ✓ Faciliter la diffusion de l'information sur le développement du réseau cyclable tel que soutenu par la Wallonie
- ✓ Mobiliser les communes et encourager l'utilisation des moyens disponibles
- ✓ Echanger sur les projets et réflexions en cours pour favoriser une approche coordonnée et la constitution d'un réseau structurant à l'échelle du bassin de vie
- ✓ Mutualiser les questionnements et difficultés rencontrées par les communes pour les faire remonter de manière coordonnée vers la région et/ou les acteurs concernés
- ✓ Favoriser l'échange et la coopération autour du montage des dossiers échange de pratiques, identification des problématiques communes...
- ✓ Identifier les éléments sur lesquels une coordination ou un apport supracommunal serait pertinent





Vos questions et réactions

Salle Mermoz	Salle Saint Exupéry	Salle Le Cube
Groupe 1 Zone Nord-Ouest	Groupe 2 Zone Est	Groupe 3 Zone Sud
Pont-à-Celles	Châtelet	Thuin
Les Bons Villers	Aiseau-Presles	Merbes-le-Château
Seneffe	Sambreville	Montigny-le-Tilleul
Courcelles	Gerpinnes	Walcourt
Fontaine-l'Evêque	Ham-sur-Heure	Ham-sur-Heure
Charleroi	Fleurus	Froidchapelle
Chapelle-lez-Herlaimont	Charleroi	Couvin
Thuin		Gerpinnes
SPW MI - DT Charleroi	asbl Chemin du rail	GRACQ ESEM
Louis	Delphine	Anne

